



LES RENCONTRES SENATORIALES DE L'APPRENTISSAGE 2006

Apprentis aujourd'hui, entrepreneurs demain !

Sommaire

- Communiqué page 3
- Programme détaillé page 4
- Apprentis aujourd'hui, entrepreneurs demain ! page 5
- Questions au Ministre page 8
- Les apprentis page 12
- Les organisateurs page 18
- Les partenaires page 21
- Où se renseigner ? page 30



COMMUNIQUE DE PRESSE

RENCONTRES SENATORIALES DE L'APPRENTISSAGE ***Apprentis aujourd'hui, entrepreneurs demain !***

Le Sénat et l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers **organisent le 17 mai prochain à 10 h 45 au Palais du Luxembourg**, les septièmes Rencontres Sénatoriales de l'Apprentissage, en présence de 300 apprentis, sur un thème au cœur de l'actualité **«*Apprenti aujourd'hui, entrepreneur demain !*»**.

Les Rencontres Sénatoriales 2006 seront organisées en deux temps forts :

- Sous la présidence de Christian Poncelet, président du Sénat, une séance exceptionnelle de «*questions orales*» permettra aux jeunes apprentis, venus de tous les régions et départements, de dialoguer avec Gérard Larcher, ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes.
- Une table ronde, présidée par Nicolas About, sénateur des Yvelines et président de la commission des affaires sociales, avec la participation de Gisèle Printz, sénateur de la Moselle, et Louis Souvet, sénateur du Doubs, sera l'occasion de présenter des initiatives exemplaires de jeunes apprentis et de leurs centres de formation et d'échanges avec les sénateurs.

Présidence du Sénat
Laure Frugier
Conseiller communication
Tél. : 01.42.34.36.61
Fax : 01 42 34 36.66

APCM
Elisabeth de Dieuleveult
Chargée des relations avec la presse
Tél : 01 44 43.10.96
Port : 06.61.25.98.00

Programme

- 10 h 45 Accueil des invités au Sénat
- 11 h 20 Conférence sur le rôle du Sénat
- 11 h 45 Ouverture de la séance publique par Christian Poncelet,
président du Sénat
- 11 h 50 Questions orales à Gérard Larcher, ministre délégué
à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes
- 12 h 45 Fin des débats
- 13 h 00 Cocktail déjeunatoire
(salons de Boffrand de la Présidence du Sénat)
- 14 h 45 Allocution de bienvenue par Christian Poncelet,
président du Sénat - Salle Médicis
- 14 h 50 Table ronde «Apprentis aujourd'hui,
entrepreneur demain !», présidée par Nicolas About,
sénateur des Yvelines, président
de la commission des affaires sociales du Sénat

Première partie : Présentation des invitations des jeunes apprentis

Seconde partie : Questions-réponses
entre les apprentis et les invités de la table ronde

Gisèle Printz, sénatrice de la Moselle

Louis Souvet, sénateur du Doubs

Paul André Bahuon, président de l'Ordre des experts-comptables Paris/Ile-de-France,

Joël Bouillaud, secrétaire général de la CMA du Nord

Emmanuel Chayé, délégué général, Maaf Assurances

Nicolas Haroch, chargé de la transmission reprise à la CMA du Val-de-Marne

Sylvain Viollet, responsable artisanat/commerce, Banques populaires

Gilles Langlo, directeur du CFA de la CMA de l'Indre-et-Loire

Gilles Vérot, charcutier-traiteur

- 16h 20 Allocution de clôture par Alain Griset, président de
l'Assemblée permanente des chambres de métiers

Apprentis aujourd'hui, entrepreneurs demain !

Depuis la promulgation de la loi de cohésion sociale en 2003, l'apprentissage a fait du chemin, tant dans l'opinion des Français que de la part des chefs d'entreprises. Les débats actuels sur l'insertion professionnelle des jeunes ont mis ainsi l'accent sur ce qui est l'une de ses qualités essentielles.

Le secteur de l'artisanat qui dépasse les 900 000 entreprises, poursuit sa progression régulière et on évalue à plus de 200 000 le nombre d'emplois aujourd'hui disponibles. Les entreprises artisanales maintiennent un bon niveau de développement ; l'une des problématiques essentielles pour un chef d'entreprise artisanale est de trouver aujourd'hui des employés qualifiés et demain celui qui reprendra l'entreprise.

L'apprentissage, fondé sur la transmission directe du savoir, est une réponse parfaitement adaptée à ces différents constats. Le départ prévu à la retraite de plus de 300 000 chefs d'entreprises en 10 années pose un problème crucial de reprise des entreprises. Or nous savons que les repreneurs des entreprises artisanales sont pour les deux tiers d'anciens salariés, qui sont, dans la très grande majorité des cas, passés par l'apprentissage (source SINE au 1^{er} semestre 2002).

Les apprentis d'aujourd'hui pourraient bien se retrouver être leur propre patron avant même d'avoir osé le rêver !

Des avancées pour les jeunes

L'artisanat accueille aujourd'hui la moitié des apprentis, soit 170 000 jeunes par an. Il partage l'ambition du gouvernement de voir le nombre d'apprentis augmenter de 40% à l'horizon 2009.

De l'apprenti à «l'étudiant des métiers».

En quelques mois, l'apprentissage est devenu plus attractif pour les jeunes grâce à ces mesures concrètes:

- Création d'une carte nationale d'apprenti, étudiant des métiers, permettant d'accéder à des réductions tarifaires.
- Maintien de la rémunération des apprentis qui enchaînent plusieurs contrats : elle ne risquera plus de baisser, ce qui peut être le cas aujourd'hui, puisqu'elle dépendra dorénavant de leur progression dans le cycle de formation. C'était une forte revendication des apprentis présents lors de précédentes Rencontres Sénatoriales.
- Exonération de l'impôt sur le revenu des salaires versés aux apprentis, même lorsqu'ils sont déclarés au foyer fiscal de leurs parents: la limite est portée au niveau du Smic.

- Formation complémentaire des apprentis : ils peuvent, s'ils le souhaitent (projet de création ou reprise d'entreprise, par exemple), suivre des modules complémentaires en dehors du temps de travail.

...et pour les entreprises

Longtemps attendu par les artisans, la situation de l'employeur, maître d'apprentissage a été sensiblement améliorée.

Avantages financiers et simplifications administratives

- Institution d'un crédit d'impôt au bénéfice des entreprises qui emploient des apprentis, égal au produit de 1 600 € par le nombre moyen annuel d'apprentis. Ce montant est porté à 2 200 € lorsque l'apprenti est un jeune en difficultés ou est reconnu travailleur handicapé.
- Simplification de la gestion administrative des contrats d'apprentissage : les chambres de métiers et de l'artisanat ne sont plus contraintes de les adresser pour enregistrement à l'administration.
- Prévention des ruptures anticipées de contrats : entretien obligatoire entre l'apprenti, le maître d'apprentissage et le formateur dans les deux mois qui suivent la conclusion du contrat ; création d'un médiateur de l'apprentissage désigné par les chambres de métiers et de l'artisanat.
- Autorisation de faire travailler les apprentis mineurs le dimanche dans les métiers où cela s'avère indispensable, et les jours fériés après conclusion d'accords collectifs.

Toucher de nouveaux publics

L'apprentissage doit pouvoir s'adapter à des situations de plus en plus diversifiées, en attirant des profils nouveaux et en améliorant le lien entre la formation théorique et l'expérience en entreprise.

Des contrats à la carte

- Possibilité de conclure des contrats d'une durée comprise entre six mois et un an, dans le cadre de parcours de formation personnalisés, notamment pour les titulaires de diplômes d'un niveau supérieur ou lorsqu'une partie de la formation a été acquise par validation des acquis de l'expérience (VAE).
- Possibilité de contrats de quatre ans pour les apprentis travailleurs handicapés.
- Obligation pour les enseignants de CFA chargés des enseignements professionnels de suivre des stages en entreprise.

Une nouvelle approche

L'artisanat s'ouvre aux étudiants. Titulaires d'une formation en gestion, comptabilité, technique commerciale, les jeunes recherchent la concrétisation de leurs études dans un métier qui leur permettra de valoriser leur bagage. C'est pourquoi, convaincus de l'importance stratégique de ce lien avec l'université, une convention a été signée le 21 juin 2005 avec les IUT. Elle a pour objectif de préparer les diplômés d'IUT à créer, gérer ou à reprendre une entreprise, avec une information précise sur la diversité de l'artisanat.

Ce dispositif innovant s'articule en trois phases : l'immersion en entreprise, l'information au moyen d'un cycle de conférences sur les activités des entreprises artisanales et une formation à la gestion d'entreprise. Ensuite, le cas échéant, l'étudiant sera accompagné pour construire son projet d'entreprise et bénéficiera d'une mise en relation personnalisée et privilégiée avec les chefs d'entreprise et les cédants. C'est le commencement d'un processus qui en est encore à ses premiers pas.

Où se renseigner ?

- Les CAD, Centres d'Aide à la Décision, répartis sur l'ensemble du territoire dans 91 chambres de métiers et de l'artisanat, accueillent, informent, établissent des diagnostics, orientent et facilitent le recrutement des artisans.
- En lien direct avec le monde des entreprises, ce réseau s'adresse aux jeunes ou futurs apprentis, mais également aux salariés des entreprises artisanales, aux chefs d'entreprises et aux demandeurs d'emplois.
- Le CAD est un outil au service des ressources humaines des petites entreprises en apportant une écoute personnalisée et un appui technique.
- En 2004, les CAD ont accueilli près de 425 500 personnes (jeunes, adultes, chefs d'entreprise) et ont traité quelques 43 500 offres de contrats en alternance et d'emplois.
- Le réseau agit en partenariat avec les organisations professionnelles, avec les acteurs de l'orientation, de l'emploi et de la formation ou encore avec les acteurs du développement économique.

Les Centres de formation d'apprentis et les Centres d'Aide à la Décision des chambres de métiers et de l'artisanat sont les interlocuteurs privilégiés pour en savoir plus sur les possibilités de mobilité et les programmes et sur les aides.

Questions au Ministre

	NOM	Prénom	Formation	Lieu d'apprentissage	Question
1	KUNDOLF	Yann	CAP Boulangier	CFA/CMA de la Moselle (Forbach)	<p>Monsieur le Ministre, l'apprentissage est un système qui a fait ses preuves. Les résultats aux examens sont plus que favorables et les formations dispensées conduisent à l'emploi. Mais le succès à l'examen est basé sur un choix initial personnel du jeune et sur l'affinité qu'il peut ressentir vis-à-vis d'un métier et d'un maître d'apprentissage.</p> <p>Que comptez-vous faire et comment comptez-vous vous y prendre, Monsieur le Ministre, afin de favoriser la découverte de la diversité des métiers auprès des jeunes de 14 ans, qui sont souvent un peu perdus dans leur orientation ?</p>
2	ROTH	Amandine	BP Coiffure	CFA/CMA de la Moselle (Thionville)	<p>Monsieur le Ministre, le papy-boom des chefs d'entreprises artisanales est aujourd'hui une réalité. Quelles sont les mesures ou les aides que le gouvernement peut apporter aux apprenti(e)s pour les inciter, les aider et surtout les accompagner s'ils veulent créer ou reprendre une entreprise en sortant du CFA ou un peu plus tard ?</p>
3	JULLIEN	Amélie	BM Pâtissier	CFA/CMA du Vaucluse	<p>Monsieur le Ministre, on parle de plus en plus de création d'entreprise, et surtout de création d'entreprise par des jeunes apprentis. Pourtant on a toujours le sentiment que les démarches à effectuer pour ouvrir une entreprise semblent assez obscures et mal connues de nous. J'aimerais vous poser deux questions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la première : quelles aides de l'Etat, des Régions, ou des départements peut demander un jeune de moins de 30 ans pour créer ou reprendre une entreprise? A qui s'adresser, et à quoi peut-il prétendre? - la seconde : ne peut-on pas imaginer un système d'accompagnement personnalisé quand on crée une entreprise pour nous aider dans les démarches administratives et aussi pour nous aider à faire face aux questions qui se posent dans la gestion chaque jour de l'entreprise quand on est jeune et qu'on démarre ?

4	PESSEMIER	Thomas	Licence de gestion Parcours pâtisserie	CFA/CMA du Nord	Monsieur le Ministre, l'apprentissage est encore trop souvent présenté comme une solution à l'échec scolaire. Pourtant je n'ai pas le sentiment d'être en échec et la façon dont je vois mes camarades des années précédents à se placer facilement dans l'emploi me montre bien que c'est une voie de réussite. Les discours officiels ne pourraient-ils pas présenter cette formation comme un véritable choix d'orientation et de formation pour des jeunes qui souhaitent créer et/ou reprendre une entreprise artisanale ?
5	DALLA FAVERA	Gianni	BMS Maçon	CFA/CMA des Alpes de Haute- Provence	Monsieur le Ministre, comme jeune apprenti je suis formé et j'apprends un métier. Quand cette formation sera terminée on va me proposer de créer ou de reprendre une entreprise artisanale. C'est justement un sujet auquel on ne m'a pas formé ! C'est pourquoi je souhaite vous demander s'il est possible d'agir pour modifier les contenus de formations dès les diplômes de niveau V pour y intégrer déjà les principes et notices entrepreneuriales ?
6	LE BOULANGER	Emilie	Bac Pro Commerce	CFA/CMA des Côtes- d'Armor (Ploufragan)	Monsieur le Ministre, de plus en plus d'apprentis souhaitent poursuivre leurs études afin d'obtenir un diplôme de niveau IV ou III. La loi de cohésion sociale devait moduler la grille de rémunération des apprentis afin de prendre en compte ces nouveaux parcours de formation, et « stimuler » les jeunes qui ont des projets d'élévation de leur niveau de formation. Où en est-on de cette revalorisation des salaires des apprentis ?

7	BOUINET	Charlotte	CAP Coiffure	CFA/CMA des Côtes-d'Armor (Ploufragan)	Monsieur le Ministre, nous sommes apprentis, nous avons entendu parler de l'apprentissage à 14 ans, de l'apprentissage junior, etc... Ces formations pour les plus jeunes vont-elles se mettre en place et si oui de quelle façon ? (lieu de formation, rythme de l'alternance, contenu des formations...)
8	VASA	Aurélie	CAP Ebéniste	CFA/CMA de la Moselle (Metz)	Monsieur le Ministre, l'apprentissage est un système qui a fait ses preuves. Les formations dispensées par la voie de l'alternance sont vecteurs d'emploi et les résultats aux examens sont plus que favorables. Mais le succès de ce dernier est basé sur un choix initial personnel du jeune et sur l'affinité qu'il peut ressentir avec un métier. Comment comptez-vous, Monsieur le Ministre, faire pour favoriser la découverte de la diversité des métiers auprès des jeunes de 14 ans, un peu perdus dans leur orientation et nous aider à les y préparer ?
9	PHILIPPE	Mathieu	Bac Pro Electro-technique	CFA/CMA de la Moselle (Metz)	Monsieur le Ministre, l'ouverture à l'Europe est souhaitée par les jeunes. Elle permettra de découvrir d'autres pays, d'autres cultures et surtout une autre façon d'exercer le même métier. C'est aussi comme cela qu'on aidera les entreprises artisanales çà se tourner également vers l'exportation, lorsqu'il y aura dans ces entreprises plus de personnel qui connaîtra l'étranger. Face à ces enjeux, on constate un manque de moyens et une inadaptation des aides apportées par notre pays et l'Europe pour accompagner la mobilité européenne des apprentis des CFA des chambres des métiers et de l'artisanat, alors que les étudiants ont eux des systèmes d'aides tout à fait adaptés comme ERASMUS par exemple. Il faudrait également accompagner l'effort de l'entreprise qui accepte de laisser partir son apprenti pour un échange européen, cela faciliterait les choses. Quelles sont, Monsieur le Ministre, les mesures, les programmes ou les aides financières que le Gouvernement peut apporter pour accompagner l'ouverture des CFA et des entreprises artisanales à l'Europe ?

10	DORCHIES	Odile	BMA Ebéniste	CFA/CMA de l'Ille-et- Vilaine	Monsieur le Ministre, dans le contexte actuel concernant le chômage et sachant que certains secteurs de l'artisanat recrutent et manquent de personnels compétents, pourquoi ne pas envisager de permettre aux demandeurs d'emploi quel que soit leur âge d'accéder facilement à une formation en apprentissage ?
11	FORESTAT	Sébastien	BP Charpente	CFA/CMA des Vosges	Monsieur le Ministre, il existe parfois des différences de salaire importantes et difficilement compréhensibles entre les apprentis. Pourrait-on envisager un minimum d'homogénéité entre les salaires versés aux apprentis ?
12	BONNET	Mélissa	BTS Comptabilité gestion	CIFAM/CMA de Loire- Atlantique	Monsieur le Ministre, tout apprenti a des droits et des devoirs. Parfois leurs relations avec leurs maîtres d'apprentissage souffrent d'une insuffisante connaissance par ces derniers de la réglementation en vigueur. Pourrait-on améliorer et diffuser ces informations, par exemple en accentuant la formation des maîtres d'apprentissage ?
13	LE MEUT	Charles	CAP Cuisinier	CFA/CMA des Yvelines	Monsieur le Ministre, le nombre de CFA est relativement limité en France. Est-il envisagé d'en augmenter le nombre, notamment pour permettre aux jeunes en apprentissage de ne pas effectuer d'importants déplacements ?



Les apprentis

ALSACE

- Eric DUBOIS
- Thomas SCHMIDT

AQUITAINE

- Damien CHAUMONT, CAP Arts du bois
- Gaëlle LEVILLAIN, BP Esthétique
- Marina MARQUE, BAC Pro
- Damien THOMAIN, CAP Arts du bois
- Rémi VARGAS, CAP Boulanger

AUVERGNE

- Florain BEAUPOIL, CAP Conducteur Opérateur de Scierie
- Nicolas BESSON, CAP Conducteur Opérateur de Scierie
- David BLANCHONNET, CAP Boulanger
- Alexandre BOUILLET, CAP Boulanger
- Lionel BREUIL, CAP Conducteur Opérateur de Scierie
- Sony COGNET, BP Charpentier
- Aurélien DE MAGALHAES, CAP Maintenance Véhicules Automobiles
- Julien GREUEZ, CAP Boulanger
- Ludovic GYRI, CAP Préparateur en Produits Carnes
- Ludovic LAMBERT, CAP Conducteur Opérateur de Scierie
- Alric MARCIN, CAP Boulanger
- Didier NOEL, CAP Conducteur Opérateur de Scierie
- Julien ORSINI, BP Menuisier
- Marian PELARDY, CAP Conducteur Opérateur de Scierie
- Nicolas SEGURA, CAP Conducteur Opérateur de Scierie

- Vincent THIOLIERES, MC Pâtisserie, Glacerie, Chocolaterie
- Amselme TOMBO, CAP Boulanger
- Médric VERVAEREN, CAP Maintenance Véhicules Automobiles

BASSE-NORMANDIE

- Julien GAULIER, BM Peintre en bâtiment
- Nicolas PERIERS, BM Boulanger

BOURGOGNE

- Caroline DUCEAU, BEP Vente
- Alois ESCLAVY, BEP Mécanique
- Nicolas KRAWCZYK, Bac Pro Logistique
- Maxime LAMY, BEP Alimentation
- Jennifer NODOT, BP Coiffure
- Justine PHILIPPART, BP Esthétique
- Mathieu REGNARD, Bac Pro Mécanique
- Jérôme RENAUD, Bac Pro Commerce

BRETAGNE

- Quentin ALANET, CPA
- Charlotte BOINET, CAP Coiffure
- Emilie BOULANGER, Bac Pro Commerce
- Christopher COUVUAN, CAP Boucher
- Odile DORCHIES, BMA Ebéniste
- Simon DUGAST, BTM Pâtissier
- Benoît GUYOMAR, BEP Pâtissier
- Mathilde JEGU, CAP Pâtissier
- Rémi LE GOFF, BTM Pâtissier
- Mélanie MAUDET, BEP Boucher
- Arthur PUCET, CAP Boucher
- Mathilde THIBAUD, CAP Fleuriste

CENTRE

- Anne-Laure APPOLINAIRE, BP Coiffure
- Angélique ARENAS, BP Esthétique
- Frankie AUCLAIR, BP Coiffure
- Baptiste AUDOUIN, BTS MAVA
- Karine BEAUDOUIN-ROUSSEAU, CAP Tapissier d'ameublement
- Emilie BIGNOLAIS, BP Coiffure
- Cyril BLONDEAU, Garagiste
- Maxime BONNEFOI, BP Cuisinier
- Karen CAMOES, BP Coiffure
- Elisa CARELLI, BP Coiffure
- Sonia CARRE, BP Esthétique
- Jennifer CHALLINE, BP Esthétique
- Coline CHANGEUX, BP Esthétique
- Stéphane CHANUT, BP Cuisinier
- Emilie CHAURIN, BP Esthétique
- Audrey COLIN, BP Esthétique
- Cindy GARCIA, BP Esthétique
- Fanny JAVELOT, BP Coiffure
- Nesrine KERZABI, Coiffure
- Anthony LAGRANGE, Bac Mécanique
- Elvina LEFORT, BP Esthétique
- Lucie MICHAUD, CAP Esthétique
- Ravy MUON, BP Esthétique
- Ludivine NAUROY, BP Cuisinier
- Mickaël PAVIE, Bac Mécanique
- Magali PHILIBERT, BP Esthétique
- Marion RAGOUBERT, BP Cuisinier
- Sylvain THERY, BP Boucher
- Xavier THIBAUT, BP Boucher
- Anne-Laure TROCHET, CAP Restaurant
- Justine TRUILLET, BP Esthétique
- Ophélie VERDIN, Bac Pro Services

CHAMPAGNE-ARDENNE

- Cyrille ABRAHAM, CAP Maçon

- Romain BLANCHEFLEUR, Prépa BTS Méca
- Anthony BONHOMME, CAP ITH
- Alexandre CARREY, CAP Boucher
- Marion CATTEAU, BP Coiffure
- Arnaud COTTE, CAP Carrossier
- Tiffany COUVREUX, CAP EVS A
- Magdalena DOBRZANSKA, BP Coiffure
- Henri GILLOT, CAP ITH
- Justine LEROUGE, CAP Coiffure
- Pierre MORAN, CAP Coiffure
- Marion MOUSTEY, CAP Coiffure
- Emilie NANCEY, CAP Vente MS
- Mélanie PAMAROT, CAP Restaurant
- Wilfried PARIS, CAP MRA
- Xavier PARIS, CAP Pâtissier
- Julien RIBEIRO, CAP Peintre
- Jean-Baptiste SANTENS, BP Coiffure
- Sophie SCHPETLEVANE, Bac Pro Commerce
- Jean-Luc SCODITTI, CAP ITH
- Pierre-Yves THARSILE, CAP Cuisine
- Antoine VOUILLEMONT, CAP Boulanger

ILE-DE-FRANCE

- Guillaume ANQUETIN, BP Coiffure
- Jennifer ARAUD, BP Fleuriste
- Delphine BAUDON, BP Fleuriste
- Delphine BERMUDEZ, BP Coiffure
- Pauline BILLOTTEE, BEP Vente
- Jessie BOUTIGNY, BP Fleuriste
- Mélody CARRON, BP Fleuriste
- Julie CHANTEUX, BEP Vente
- Yoan CORREIA, BEP Vente
- Catherine DESENCLOS, BP Fleuriste
- Déborah DHEURLE, BP Coiffure
- Lydie DUPIRE, BP Fleuriste
- Christopher EMMANUEL, BEP Vente
- Alexandra GOGA, BP Coiffure

- Hidayet HAMIDA, BEP Vente
- Sébastien HENRY, BEP Vente
- Céline JEAN, BP Coiffure
- Audrey LABBE, BEP Vente
- Cécile LARUE, BP Coiffure
- Yann LE GUENNEC, BP Fleuriste
- Charles LE MEUT, CAP Cuisinier
- Virginie LE PAPE, BP Fleuriste
- Adrien LEVESQUE, BP Fleuriste
- Alexandre MASSEUBE, CAP Cuisinier
- Angélique METROT, BP Coiffure
- Anthony MICHEL, BP Coiffure
- Sandra MOURAO, BP Coiffure
- Lara PETER, BP Coiffure
- Carine PINTO, BEP Vente
- Aurore PORTIER, BP Coiffure
- Emilie PUYRAJOUX, BP Fleuriste
- Audray REJWERSKI, BP Fleuriste
- Daniel RIBEIRO, BP Fleuriste
- Cécile RIOS, BP Fleuriste
- Amandine SELINGUE, BEP Vente
- Gladys SIFFLET, BP Fleuriste
- Nadège SINSON, BEP Vente
- Julie SOWINSKI, BP Coiffure
- Stephanie TERNISIEN, BEP Vente
- Marine THIBAUT, BP Coiffure
- Sylvain TOUPENET, BP Fleuriste
- Emmanuelle VERMELHO, BEP Vente

LANGUEDOC-ROUSSILLON

- Patricia BARRANDON, BP Coiffure
- Mohamed BRIK, CAP IEE
- Karim HANI, CAP Cuisine
- Guewen MONTEIRO, CAP Cuisine
- Melanie REYNAUD, BP Coiffure
- Willy SEGURA, CAP Couvreur
- Nicolas VEILLARD, CAP IEE

LIMOUSIN

- Virginie CARVALHO, BP Coiffure
- Ambre CORTIELLA, BP Coiffure
- Guillaume DANTZER, BTM Pâtisserie
- Noémie DUREISSEIX, BTM Pâtisserie
- Jérôme FROIDEFOND,
Bac Pro Mécanique
- Sophie MOREIRA, BP Coiffure

LORRAINE

- Julian FISCHER, CAP Pâtissier
- Sébastien FORESTAT, BP Charpente
- Yann KUNDOLF, CAP Boulanger
- Aurore OSTER, BP Coiffure
- Mathieu PHILIPPE, Bac Pro
Electrotechnique
- Amandine ROTH, BP Coiffure
- Aurélien SILLON, CAP Sol/Moquette
- Aurélie VASA, CAP Ebéniste

MIDI-PYRENEES

- Nicolas BORIS, BP Cuisinier
- Rémi BOULNOIS, CAP Boulanger
- Pierre Jean COURNEIL,
CAP Boulanger au CFA de Foix
- Cédric LECLERC, BTM Pâtissier
- Ingrid PERLA, CAP Esthétique
- Fidel RODRIGUES, CAP
et BEP Installateur Sanitaire

NORD/PAS-DE-CALAIS

- Marc BARRE, BP Coiffure
- Aurélien BEURAERT, BTM Glacerie
- Loïc BIGOT, CAP Prothésiste dentaire
- Alexandre CHASSOT, Chef
d'entreprise

- Julien DEPREZ, BTM Pâtisserie
- Sylvain DUMOITIER, CAP Chocolatier
- Mathilde FAUCHEZ, BP Coiffure
- Thomas FRANCOIS, MC Traiteur
- Yannick HALLIEZ, BEP Maint. Auto
- Catherine HERARD, BP Esthétique
- Ludivine HERMAN, BP Coiffure
- Hervelyne LECUYER, Chef d'entreprise
- Simon Pierre MALIET, BTM Pâtissier
- Laetitia MARTIN, MC Traiteur
- Laurence MAZET, CAP Pâtissier
- Dorothee MENOT, Fleuriste
- Fabien PESIN, BM - Boulangerie
- Thomas PESSEMIER, CAP Pâtissier
- Bénédicte PEZE, BM Fleuriserie
- Estelle POLLET, BP Coiffure
- Jonathan ROLAND, BM Mécanique auto.
- Thibaut SALOME, BM Pâtisserie/Glacierie
- Delphine SEURON, BEP Pâtisserie
- Benoît THIBAUT, MC Traiteur

PAYS-DE-LA-LOIRE

- David BANCHEREAU, Electrotechnicien
- Yohann BARON, BTM Ebéniste
- Luc BEUNAICHE, Bac Pro Restaurant
- Guillaume BLANCHOUIN, Menuisier
- Mickaël BLIN, BP Menuisier
- Jacques BODIN
- Mélissa BONNET, BTS Compta./Gestion
- Vincent BOUVET
- Fabien BROSSEAU, Bac Pro Maint. Véhicule particulier
- Pauline CARRE, BTS Assistant de gestion PME/PMI
- Solène CAVENEL, BP Coiffure

- Frantz CHAPPAT, BTS Métiers de l'eau
- François COLOMBANI, BTM Pâtissier
- Kevin FOUBERT
- Florian FPICHOT
- Xavier LAHALLE, Bac Pro Carrosserie
- Sonia LENOIR, CAP Vente Alimentation
- Gildas MACE, Mécanicien auto
- Gaëtan MAUDET, Boulanger Pâtissier
- Catalin MORHAN, CAP Boulanger
- Prisca ROGER
- Pablo Rodriguez ROJAS, BP Electricien

PICARDIE

- Marion AMAND, Certificat de formation générale
- Tiffany MAHIAS, Certificat de formation générale

PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

- Aurélie BERTRAND, BP Esthétique
- Céline CHORDA, BP Fleuriste
- Thomas CLAVEL, BP Carrossier constuction et maquettage
- Mélanie CREPIN, CAP Couture Flou
- Gianni DALLA FAVERA, BMS Maçon
- Delphine DETHEZ, BM Coiffure
- Katia FORT, BP Esthétique
- Gilles GERBINO, BTM Prothèse dentaire
- Lindsay GIANNONE, BP Coiffure
- Caroline HOYOS, BM Coiffure
- Aurélien ISAAC, BM Pâtissier
- Amélie JULLIEN, BM Pâtissier
- Marjorie LANDRE, BP Coiffure
- Lionel LAUGIER, BP Equipements sanitaires



- Kévin LEBON, CAP Carrossier réparation
- Nathalie LISTELLO, BM Coiffure
- Grâce LOIRE, CAP Couture Flou
- Cédric MARCHISIO, BM Coiffure
- Manon MARTINEZ, CAP Boulangerie
- Stephen MEYER, CAP Maintenance véhicules automobiles
- Benjamin MICHEL, BEP Vente action machande
- Laure MINNSEN, BP Fleuriste
- Laure NANNI, BP Fleuriste
- Gérard ORELY, BP Esthétique

- Barbara PFEIFFER, BEP Vente action machande
- Ludovic SALLES, BEP Maintenance véhicules matériels

RHONE-ALPES

- Elise ALLIGIER, CAP Coiffure
- Laurie CARRARO, DMA Habitat Décors et Mobiliers
- Suzana CIKOTIC, CAP Coiffure
- Damien FOSCHIATTI, BTM Pâtissier
- Reza NAHABOO, BP Restaurant
- Charles SARTORIUS, DMA Habitat décors et mobiliers



Les organisateurs



LE SÉNAT

Le Sénat est l'une des deux assemblées qui composent le Parlement.

Composé de 331 sénateurs élus pour 6 ans, il a pour mission :

- de participer à l'élaboration de la loi,
- de contrôler l'action du gouvernement,
- de représenter les Collectivités locales.

Au niveau économique, le Sénat, à l'initiative de son Président Christian Poncelet, a multiplié les initiatives pour promouvoir «l'esprit d'entreprise» :

Cette volonté de jeter des passerelles entre le monde politique et celui des entreprises s'est traduite par de nombreuses actions.

- Les sénateurs effectuent ainsi, chaque année, des **«stages d'immersion»** dans les entreprises. Le bilan de ces stages donne lieu ensuite aux **«Rencontres Sénatoriales de l'Entreprise»**. Ces rencontres permettent d'ouvrir la réflexion sur d'éventuels prolongements législatifs. Dépassant les confrontations idéologiques, cette démarche est à la fois **pragmatique, concrète et respectueuse des opinions de chacun**. Les rencontres mettent en présence, tout au long d'une journée, les sénateurs stagiaires et les chefs d'entreprise les ayant accueillis.
- En partenariat avec l'ESSEC, le Sénat co-organise **«Tremplin Entreprises»**, le rendez-vous numéro 1 du capital-risque en France qui a pour but de permettre à des entrepreneurs, porteurs de projets innovants, de rencontrer des investisseurs avertis, professionnels ou personnes physiques, susceptibles de les accompagner financièrement dans leur démarrage ou leur développement.
- **«Tremplin recherche»** est un événement visant à rassembler chaque année les chercheurs, les universitaires, les investisseurs, les entreprises et les politiques sur le thème de la valorisation de la recherche.
- Le **«Club.senat.fr»** organise une meilleure compréhension entre ceux qui vivent, ceux qui pensent et ceux qui réglementent la net-économie. Il s'agit d'un laboratoire d'idées susceptible d'éclairer les délibérations des sénateurs dans le domaine de la nouvelle économie et de la société de l'information.
- Enfin, le Sénat co-organise les **Rencontres Sénatoriales de l'Apprentissage** pour la sixième année consécutive.

Sénat

Palais du Luxembourg

15, rue de Vaugirard - 75291 Paris Cedex 6

Tél. : 01 42 34 21 25 - Télécopie : 01 42 34 37 21

Site Internet : <http://www.entreprises.senat.fr>

Contact : Virginie Le Dantec

Tél. : 01 42 34 21 25 - Mél. : v.ledantec@senat.fr

LES CHAMBRES DE METIERS ET DE L'ARTISANAT ET L'APCM

La «Première entreprise de France» compte 900 000 entreprises en 2006. En Europe, 98% des entreprises sont des entreprises à caractère artisanal ou des PME (1 à 20 salariés). Pour autant, les décideurs économiques et politiques, qu'ils soient hexagonaux ou européens, gardent encore l'habitude de ne bâtir l'essentiel de leur programme que pour les grandes entreprises.

La première mission de l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de son président, Alain GRISET, est d'agir en faveur de la reconnaissance du secteur de l'artisanat en tant que force économique, politique et sociale. L'APCM exerce cette action de soutien auprès des pouvoirs publics, pour que l'environnement des entreprises artisanales soit pris en compte dans les nouvelles lois et réglementations, et bénéficie d'évolutions favorables à leur développement. La réforme de l'apprentissage et la loi Entreprises en sont deux exemples très positifs.

L'APCM représente les CMA, chambres de métiers et de l'artisanat, au niveau national, européen et international. Au service des 107 chambres locales et des 22 chambres régionales, ses instances animent le réseau, développent des actions collectives et des services communs. L'assemblée permanente joue un rôle de porte-parole, d'animateur et de conseil auprès des chambres. Ces dernières ont renforcé leur échelon régional en donnant aux chambres régionales les moyens de représentation et de fonctionnement qui leur permettent de jouer leur rôle auprès des instances régionales, dans les projets de développement économique et de formation.

A la suite des élections de 2005, le réseau s'est doté d'un projet à horizon 2010 intitulé «les artisans au cœur de la société».

De nombreux services sont communs à toutes les CMA, études et actions économiques, apprentissage et formation, questions juridiques, statut de l'artisan, qualification, formalités administratives, services dématérialisés.

Un numéro d'appel commun, le 0 825 36 36 36, simplifie la recherche d'informations. Des outils performants se développent permettant de donner la bonne information en temps réel.

Les sites Internet du réseau des CMA
L'actualité et les publications <http://www.apcm.info>
Le site du réseau : <http://www.apcm.com>
Transmission reprise d'entreprises : <http://www.bnoa.net>
Coopération internationale : <http://www.cosame.org>
Euro méditerranée : <http://www.euromeda.com>
L'extranet de travail et d'échange de savoir faire : <http://www.apcm.fr>

Contact Presse : Elisabeth de Dieuleveult
Tel: 01 44 43 10 96 ou 06 61 25 98 00
Mel : dieuleveult@apcm.fr



Les partenaires



LE GROUPE BANQUE POPULAIRE

Le GROUPE BANQUE POPULAIRE associe les atouts de la culture coopérative des Banques Populaires, et ceux de l'approche globale et internationale des métiers de financement, d'investissement et de service de Natexis Banques Populaires, son véhicule coté.

Une organisation en trois pôles

Son organisation en trois pôles, coopératif, fédéral et capitalistique, le distingue au sein du monde bancaire et lui confère un modèle de développement original.

- Les 21 Banques Populaires, maisons mères du Groupe, banques de proximité, constituent la dimension coopérative. Elles rassemblent 19 Banques Populaires régionales, la Casden Banque Populaire et, depuis janvier 2003, le Crédit Coopératif.
- Pôle fédéral, la Banque Fédérale des Banques Populaires réunit les fonctions d'organe central du Groupe Banque Populaire et de holding de Natexis Banques Populaires. Elle exerce un rôle de contrôle, de coordination et d'animation de l'ensemble du Groupe. Elle est particulièrement adaptée pour accueillir de nouveaux partenaires, comme le Crédit Maritime, devenu établissement affilié depuis début 2003.
- Natexis Banques Populaires, pôle capitalistique, coté au premier marché d'Euronext Paris, intervient dans les métiers de financement, d'investissement et de service. Avec l'acquisition de Coface, il a élargi la gamme de ses prestations aux entreprises et renforcé le déploiement de ses implantations à l'international.

Proximité et esprit d'entreprise

Fidèle à ses valeurs coopératives fondatrices, fort de plus de 3 millions de sociétaires, le GROUPE BANQUE POPULAIRE privilégie la proximité, l'ancrage régional et place l'homme au cœur de la relation. Il accompagne dans la durée tous ceux qui entreprennent, en France, comme au-delà des frontières.

Le GROUPE BANQUE POPULAIRE commercialise l'ensemble des produits et services bancaires, financiers et d'assurances. Il apporte sa compétence et son concours à une large clientèle de particuliers, artisans, commerçants, agriculteurs, chefs d'entreprises, établissements bancaires ou financiers. Il compte plus de 2 800 agences réparties dans toutes les régions de France et plus de 117 implantations internationales à travers Natexis Banques Populaires et de Coface.

Banque de référence de la petite entreprise artisanale et commerciale

Avec un artisan sur trois et un commerçant sur quatre aujourd'hui clients des Banques Populaires, le GROUPE BANQUE POPULAIRE demeure la banque de référence de la petite entreprise. Il constitue l'un des acteurs majeurs de la création d'entreprise. Il finance

chaque année, en partenariat avec les réseaux d'accompagnement les plus performants, notamment les Chambres de Métiers et les Chambres de Commerce et d'Industrie et les organisations professionnelles, un quart des créations, soit environ 60 000 projets.

Le GROUPE BANQUE POPULAIRE distribue chaque année près d'un milliard d'euros de crédits à l'Artisanat pour environ 35 000 opérations.

Pour mieux répondre aux besoins des petites entreprises, le Groupe Banque Populaire s'appuie également sur son réseau de SOCAMA, 35 Sociétés de Caution Mutuelle Artisanales. Animées par des entrepreneurs, elles facilitent l'accès au crédit des petites entreprises par leur expertise professionnelle et accordent chaque année leur garantie à plus de 31 000 projets.

Les Banques Populaires, avec l'appui du Fonds Européen d'Investissement, distribuent des prêts de développement sans caution personnelle du dirigeant ou de sa famille, répondant ainsi à une attente historique des artisans : le Prêt Express Socama sans caution personnelle.

Créées par et pour des entrepreneurs, les Banques Populaires ont toujours conservé des relations très étroites avec l'ensemble des organisations professionnelles de la petite entreprise :

- *l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie (ACFCI) ;*
- *l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers (APCM) ;*
- *l'Union Professionnelle Artisanale (UPA) et les confédérations qui la composent : la Confédération Nationale de l'Artisanat, des Métiers et des Services (CNAMS), la Confédération Générale de l'Alimentation en Détail (CGAD) et la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) ;*
- *l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA) ;*
 - *la Confédération Générale des Petites Entreprises et Moyennes Entreprises (CGPME).*

Chiffres clés du GROUPE BANQUE POPULAIRE au 31/12/05

Produit net bancaire : 8,2 milliards d'euros
Résultat net part du groupe : 1,52 milliard d'euros
Fonds propres totaux : 19,33 milliards d'euros
21 Banques Populaires
2 807 agences
Plus de 45 500 collaborateurs
N°1 pour les prêts à la création reprise d'entreprise
6 800 000 clients dont 630 000 professionnels
32 % de part de marché sur les Prêts à la Création d'Entreprise
34 % de taux de pénétration des entreprises de 10 à 1000 salariés
4^e prêteur aux entreprises françaises

Site web : www.banquepopulaire.fr

Contact presse : Victoria Eideliman
victoria.eideliman@bfbp.banquepopulaire.fr - 01 40 39 60 56



Le Groupe MAAF Assurances, première mutuelle des professionnels, compte aussi parmi les tous premiers assureurs généralistes. Il offre à ses 3,5 millions de clients des solutions globales en assurance (auto, habitation, santé, assurance vie, risques professionnels...) et des services à forte valeur ajoutée (assistance, crédits...) pour répondre aux besoins les plus ciblés.

MAAF Assurances est la référence du marché en terme d'efficacité et de compétitivité : son impulsion sur la baisse des tarifs auto en 2004 et 2005, en témoigne.

Historique :

1950 - La Mutuelle d'Assurance Automobile Artisanale de France (MAAAF) est créée le 30 mai, avec l'appui de la Chambre de métiers des Deux-Sèvres. Les artisans fondateurs anticipent le développement de l'automobile et décident, par économie, de s'assurer mutuellement.

1951 - Le 2 novembre, la MAAAF obtient l'agrément de la Direction des assurances. Son siège se situe dans les locaux d'une ancienne charcuterie, quai de la Gare, à Niort.

1952 - Grâce au relais des Chambres de métiers, le développement de la MAAAF est rapide : le nombre de sociétaires passe de 1000 à 7000 en moins d'un an, le nombre de salariés de 6 à 17.

Années 80 : Forte d'un million de sociétaires, la MAAF diversifie avec succès ses activités (assistance, assurance vie, protection juridique, etc).

1992 - Jean-Claude Seys prend la présidence de MAAF Assurances. Sous son impulsion, une Charte de progrès est mise en place, et le développement se poursuit à un rythme accéléré.

Juin 2005 - Thierry Derez est nommé Président Directeur Général de MAAF Assurances.

Un assureur de premier plan :

- Nombre de sociétaires et clients : 3,5 millions
- Nombre de salariés : 6 638
- Nombre d'agences : 573
- C.A. combiné : 3,08 milliards d'euros (dont 2,38 milliards d'euros en Non-Vie et 0,7 milliard d'euros en Vie) *

Au niveau national :

- 5^{ème} assureur IARD
- 4^{ème} assureur Auto
- 1^{er} Mutuelle des professionnels* données au 31/12/05



Activité, produits, marchés

Le Groupe MAAF Assurances accompagne au quotidien les particuliers et les professionnels (PME, artisans, commerçants). Créative et pratique, son offre couvre l'ensemble de leurs besoins en assurance de biens (auto, moto, habitation, locaux commerciaux...) et responsabilité civile, en complémentaire santé, en épargne et assurance vie, en prévoyance comme en crédit. Toute une gamme de services leur simplifie aussi la vie.

INNOVATION

Depuis plus de cinquante ans, MAAF Assurances met l'imagination au service de l'homme : premier assureur à créer une multirisque, à décliner le concept des Packs « 3 en 1 », à garantir les aléas thérapeutiques, à lancer une complémentaire santé à la carte...

MAAF Assurances est aussi l'un des rares assureurs à investir dans la recherche : à travers CESVI son centre de crash-tests et d'études de la réparabilité, mais aussi ses centres médicaux, pour optimiser la qualité des prestations et leurs coûts.

PROXIMITE

L'engagement de MAAF Assurances est d'assurer les biens, mais aussi - et surtout - les personnes. Ce n'est pas par hasard que MAAF Assurances est depuis ses origines la première mutuelle des professionnels ! Il faut savoir proposer des réponses adaptées à des besoins parfois très spécifiques et être disponible en permanence.

EXPERTISE

Parce qu'aujourd'hui tous les individus ont de multiples facettes, les offres sont modulables et conçues dans la logique de besoins particuliers. La relation client et le traitement des sinistres sont de plus en plus personnalisés, grâce aux nouvelles technologies et au développement des services. La technicité est ainsi totalement dédiée à rendre la vie des clients plus sereine, pour les aider à réaliser leurs projets.



MAAF ASSURANCES PARTENAIRE DES RENCONTRES SENATORIALES DE L'APPRENTISSAGE

MAAF Assurances apporte son soutien aux jeunes en apprentissage dans des domaines qui lui paraissent essentiels :

1 La mobilité au sein de l'Europe

Lancé en 1990, le programme SESAM a pour objectif de favoriser le perfectionnement professionnel et la mobilité des jeunes apprentis au sein de l'Europe.



Dans ce contexte, MAAF Assurances propose aux jeunes qui effectuent un stage en Europe un contrat d'assurance qui garantit à la fois le logement, la responsabilité civile et l'assistance. Chaque année, plus de 100 stagiaires bénéficient de ce programme.

2 La valorisation des métiers auprès des collégiens

L'opération « Bravo les Artisans ! » a été créée en 1994 par les Chambres de Métiers en collaboration avec les Directions Régionales du Commerce et de l'Artisanat. Cette opération vise à valoriser les métiers auprès des collégiens de classe de 4^{ème} ou 3^{ème}.


Dans ce contexte, MAAF Assurances propose aux Chambres de Métiers le contrat « Bravo les Artisans » qui assure les jeunes collégiens dans le cadre de stages effectués en entreprise.

3 Le sport en apprentissage

Toujours en direction des apprentis, MAAF Assurances organise avec l'Union Nationale Sportive de l'Apprentissage (UNSA) le Trophée National MAAF des Apprentis.

Assureur officiel et véritable partenaire de l'UNSA, MAAF Assurances lui donne les moyens de poursuivre ses objectifs prioritaires qui sont de développer le sport en faveur des jeunes ayant choisi la voie de l'apprentissage et de favoriser les rencontres sportives entre apprentis.

Contact : Emmanuel CHAYÉ
Délégué Général
Relations avec les Institutions Professionnelles
Tél. 05.49.34.47.98
Mail emmanuel.chaye@maaf.fr

 N° Indigo 0 825 325 350

0,12€ TTC/mn à partir d'un poste fixe

www.maaf.fr



MNRA, 1^{ère} mutuelle retraite des artisans.

Fondée en 1986 à l'initiative des artisans et gérée depuis par eux, la MNRA est une des plus jeunes mutuelles françaises.

Parce que la protection sociale est son cœur de métier, elle a fait le choix de proposer à ses adhérents une offre de produits à la fois simples et performants dans ses deux domaines d'expertise, la retraite et la prévoyance : avec Aria, produit d'épargne retraite par capitalisation, qui permet aux artisans et à leur conjoint de se constituer un complément de retraite sous forme de rente et Artivie qui permet une protection complète avec sa formule de garantie Vie Entière ou sa formule de garantie Temporaire.

Outre ses produits, la MNRA est également un partenaire de proximité. Ses conseillers apportent partout en France, leur savoir faire approfondi sur la retraite avec des conseils sur mesure.

Après avoir été en 1994 un des premiers opérateurs à diffuser un contrat « Loi Madelin », la MNRA figure aujourd'hui, avec son contrat Aria Groupe, parmi les leaders du marché.

En vingt ans d'activité, la MNRA est ainsi devenue le premier interlocuteur privilégié des artisans en matière de compléments retraite et prévoyance.

Ce n'est pas un hasard si aujourd'hui en France, un créateur d'entreprise artisanale sur deux lui fait confiance !

Les chiffres clé de la MNRA au 31 décembre 2005:

- Chiffre d'affaires : 150 millions €
- 395 000 contrats d'épargne retraite et de prévoyance en portefeuille
- 324 000 adhérents,
- 29 000 bénéficiaires d'un complément de retraite versé par MNRA
- 16 % de part de marché sur le marché de l'épargne retraite des artisans*
- 28,41 % : c'est le taux de pénétration de la MNRA dans l'artisanat*

*(*chiffres 2004)*

Contact :

Philippe BOLLECKER

Directeur Développement & Communication

pbollecker@mnra.fr



**Le Régime social des indépendants,
partenaire des *Rencontres sénatoriales de l'apprentissage* :
la simplification en faveur des chefs d'entreprise**

Partenaire naturel des 7èmes Rencontres sénatoriales de l'apprentissage, le RSI souhaite ainsi encourager l'apprentissage et être aux côtés des futurs chefs d'entreprise artisanale.

Le RSI, Régime social des indépendants, regroupe et remplace en 2006 les trois réseaux des caisses de Sécurité sociale qui assurent la protection sociale de plus de 3 millions d'assurés, tous chefs d'entreprise indépendants : les AVA pour la retraite de base, la retraite complémentaire, l'invalidité et le décès des artisans, ORGANIC pour la retraite de base, la retraite complémentaire, l'invalidité et le décès des commerçants et des industriels indépendants et l'AMPI, l'assurance maladie des artisans, commerçants et professions libérales.

Vers la simplification

Cette nouvelle institution deviendra à terme l'interlocuteur social unique des indépendants, afin de leur offrir un service de qualité basé sur la simplification administrative, la proximité, la connaissance du secteur professionnel des chefs d'entreprise et le conseil.

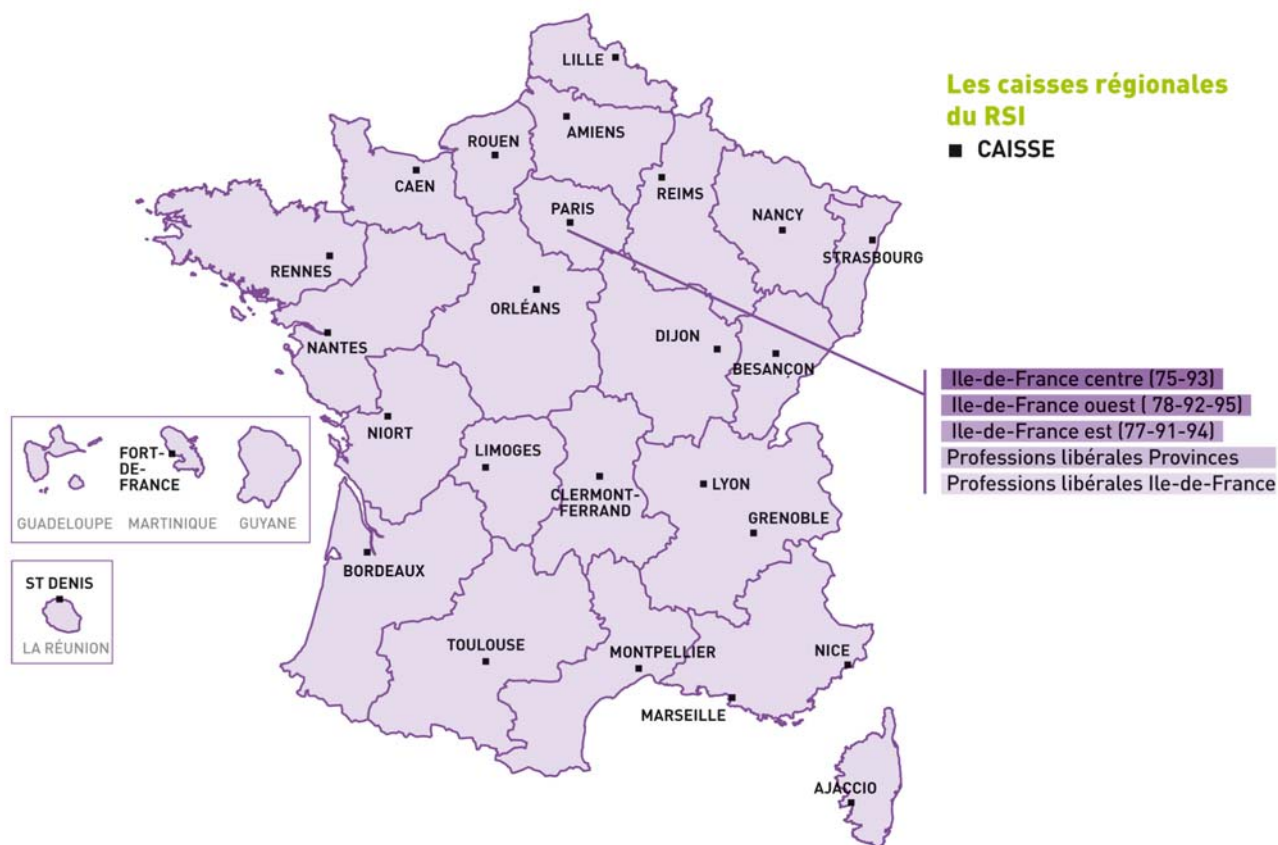
Le RSI assurera l'affiliation, le recouvrement des cotisations et des contributions sociales, le versement des prestations de retraite, de maladie et la gestion de l'action sanitaire et sociale en faveur des actifs et des retraités indépendants.

Cette réforme est accompagnée avec attention par les pouvoirs publics qui ont fait de la simplification des démarches administratives applicables aux chefs d'entreprise une absolue priorité.

Qualité de service et proximité

Le réseau des caisses RSI, issu des trois réseaux existants, sera progressivement mis en place. Un maillage complet de caisses, d'agences et de points d'accueil sera mis à la disposition des assurés sur tout le territoire français : les conseillers et professionnels de l'assurance maladie et de la retraite des réseaux AVA, Organic, et AMPI, poursuivront au sein du RSI leur mission d'accompagnement des indépendants au cours des différentes étapes de leur vie professionnelle ou de leur retraite.

30 caisses au service des indépendants



Président de l'Instance nationale provisoire du RSI : **Gérard QUEVILLON**

Vice-présidents : **Louis GRASSI et Gérard ROUCHY**

Directeur général commun à la Canam, à la Cancava et à l'Organic : **Jacques AUGUSTIN**

Instance nationale provisoire du RSI

28 bd de Grenelle 75015 Paris

Tél. : 01 76 54 53 00 - Mél. : direction.generale@inp-rsi.org

www.le-rsi.fr



7èmes Rencontres Sénatoriales de l'Apprentissage

Mercredi 17 mai 2006

Sénat

Palais du Luxembourg

15, rue de Vaugirard - 75006 Paris

Matinée : Hémicycle

Après midi : Salle Clémenceau

Accès :

Métros Odéon, Cluny-La Sorbonne

Contacts Sénat :

Organisation :

Philippe **Roux-Comoli**,
Conseiller économie, finance, social
Tél. : 01.42.34.25.20

Virginie **Le Dantec**,
Chargée de mission entreprises
Tél. : 01.42.34.25.20

Presse :

Laure **Frugier**,
Conseiller Communication
Tél. : 01.42.34.36.61

Contacts APCM :

Programme :

Jean-Patrick **Farrugia**,
Directeur de la formation et de l'apprentissage
Tél. : 01 44 43 10 50

Presse :

Elisabeth **de Dieuleveult**,
Chargée des relations avec la presse
Tél. : 01 44 43 10 96